

LIVRET D'INFORMATION

Rentrée 2023 – 2024



BATIMENT CFA LE HAVRE

9 Rue Henri MATISSE
Tél : 02.35.47.22.53
lehavre@batimentcfanormandie.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	HORAIRES DE COURS AU CFA
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi
De 7h45 à 17h30	De 8h10 à 12h50 et de 14h00 à 16h10

Table des matières

I – La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment
2. Une équipe référent handicap
3. Une filière de formation
4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA LE HAVRE
5. Les conditions d'inscription
6. Le déroulement de l'apprentissage
7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans
8. L'organisation de la formation
9. Les retards et les absences

II – L'accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti
2. La restauration
3. L'hébergement
4. Le service animation socio-éducatif
5. Les transports

Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- **La Directrice : Sabrina BAZIRE** Tél : 02.35.51.12.20 sabrina.bazire@batimentcfanormandie.fr
- **L'Adjointe de Direction pédagogique : Marie LEPARMENTIER** Tél : 02.35.51.12.21 marie.leparmentier@batimentcfanormandie.fr
- **L'Adjoint de Direction Technique : Guillaume PETIT** Tél : 02.35.47.22.53 guillaume.petit@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

- **L'assistante de Direction : Wafa LEBRUN** Tél : 02.35.51.12.23 wafa.lebrun@batimentcfanormandie.fr
- **La Conseillère Jeunes Entreprise : Alexandra FREBOURG**
Pour obtenir un conseil sur l'orientation, avoir un accompagnement à la recherche d'une entreprise, obtenir un conseil...
Tél : 02.35.51.12.28 - 07.71.91.84.72 alexandra.frebours@batimentcfanormandie.fr
- **Le conseiller en Développement : Romain PATENTINI** Tél : 02.35.47.22.53 - 07 56 16 08 26
romain.patentini@batimentcfanormandie.fr

LE SECRETARIAT APPRENTISSAGE

Pour vous inscrire et vous accompagner dans vos démarches administratives, répondre à vos questions, vous renseigner sur le contrat d'apprentissage, vous inscrire à l'examen, vous procurer une attestation de formation ...

- Assistante chargée du pôle **GROS ŒUVRE - FINITION** – maçonnerie, carrelage, peinture, plaquiste
Wafa LEBRUN Tél : 02.35.51.12.23 wafa.lebrun@batimentcfanormandie.fr
- Assistante chargée du pôle **ENERGIE** – électricité, énergies sanitaires et thermiques
Christine MABIRE Tél : 02.35.47.22.53 christine.mabire@batimentcfanormandie.fr
- Assistante chargée du pôle **BOIS - COUVERTURE** – menuiserie, charpente, zinguerie, couverture
Julie TEINTURIER Tél : 02.35.47.22.53 julie.teinturier@batimentcfanormandie.fr

LE SERVICE ASE (Animation Socio Educative)

Pour prévenir d'une absence ou d'un retard, pour obtenir des renseignements sur l'aide au permis de conduire, action logement, en cas de problèmes dans votre groupe :

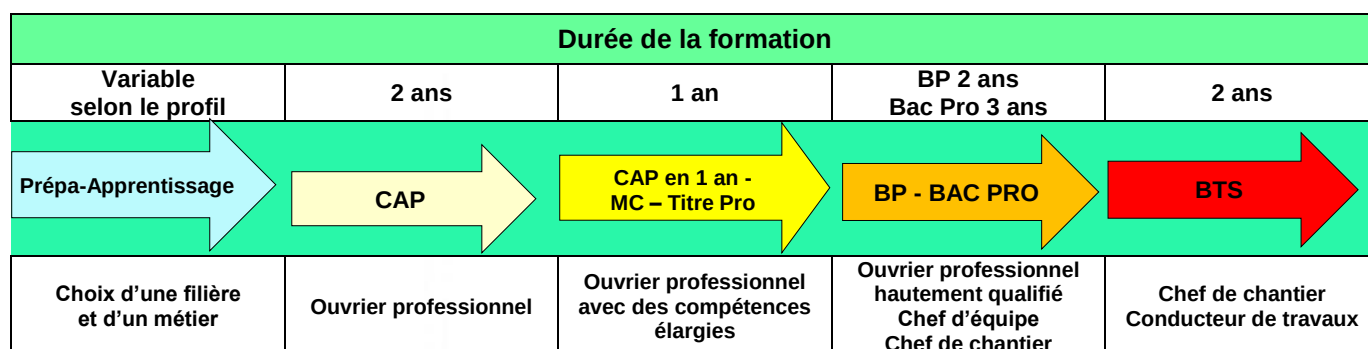
Les animateurs : Tél : 02.35.51.12.25 lehavre@batimentcfanormandie.fr

- **Lauryne CAHAGNIER** – lauryne.cahagnier@batimentcfanormandie.fr
- **Jamaïque MOILIME** – jamaïque.moilime@batimentcfanormandie.fr
- **Ingrid LAPOUSSIÈRE** – ingrid.lapoussiere@batimentcfanormandie.fr

Référente handicap

- **Florence PICKERING** – 02.35.47.22.53 florence.pickering@batimentcfanormandie.fr

Une filière de formation



Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

Les métiers préparés au BATIMENT CFA LE HAVRE

Pôle ENERGIE

- CAP Electricien
- BP Electricien(ne)
- CAP Monteur Installations Sanitaires
- CAP Monteur Installations Thermiques
- MC Maintenance en Equipement Thermique Individuel
- BP Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire
- MC Technicien en Energies Renouvelables – Option B – Energie Thermique
- Titre Professionnel Technicien de Maintenance CVC
- Titre Technicien d'installation et de maintenance de pompe à chaleur

Pôle GROS ŒUVRE - FINITION

- CAP Peintre applicateur revêtement
- Titre professionnel Plaquiste
- CAP Maçon
- BP Maçon
- CAP Carreleur mosaïste (Connexe en 1 an)
- Titre Agent de Maintenance du bâtiment

Pôle BOIS - COUVERTURE

- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- CAP Menuisier Installateur
- BP Menuisier (BPCE : BP à composante européenne)
- BAC PRO Technicien Constructeur Bois
- BTS Systèmes Constructifs Bois Habitat
- CAP Couvreur
- MC Zinguerie
- BP Couvreur

Les conditions d'inscription

En Prépa-Apprentissage
• Avoir un projet de formation dans le Bâtiment • Etre inscrit(e) en Mission Locale • Avoir une assurance Responsabilité Civile
En apprentissage
• Etre âgé(e) de 15 à 29 ans (les jeunes de 15 ans ne peuvent commencer un apprentissage que s'ils ont terminé leur premier cycle : 3^{ème}) • Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise • Les inscriptions pour la préparation d'un diplôme se font en fonction de votre niveau initial (de votre cursus scolaire et des diplômes déjà obtenus) : la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil

Le déroulement de l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) a le même statut qu'un salarié.**

L'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème}).

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débiter dès le 1^{er} septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire tout au long de l'année. Des prises en charge particulières en **Prépa-apprentissage peuvent être mises en place pour un accueil au CFA sans contrat d'apprentissage** (la Conseillère Jeunes & Entreprises du CFA pourra vous transmettre les informations sur ce sujet).

La durée du contrat

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé.

C'est pourquoi **un positionnement obligatoire doit être fait avant votre entrée en formation.** Elle est généralement de 2 ans (3 ans pour les BAC PRO) et **peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.** Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès d'un personnel du CFA.

✚ La période d'essai et la rupture du contrat

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non **de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat**. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans justification de motifs. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

✚ La rémunération, le temps de travail et les congés payés

La rémunération est fonction d'un pourcentage du SMIC (**1 678,95 € en août 2022**)

Ces pourcentages constituent un seuil minimum.

Ils sont valables uniquement pour les contrats d'apprentissage signés avec une **entreprise ayant une convention collective Bâtiment**

Période d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans (- de 30 ans)
1 ^{ère} année	40 % 671.58 €	50 % 839.48 €	55 % 923.42 €	100 % 1678.95 €
2 ^{ème} année	50 % 839.48 €	60 % 1007.37 €	65 % 1091.32 €	100 % 1678.95 €
3 ^{ème} année	60 % 1007.37 €	70 % 1175.27 €	80 % 1343.16 €	100 % 1678.95 €

En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.

En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente

Le temps passé au C.F.A. est considéré comme temps de travail et rémunéré par l'employeur

Les congés payés sont de 2 jours ½ par mois travaillé soit 5 semaines par an

Ils sont pris après accord de l'employeur et en **aucun cas pendant les périodes de stages au C.F.A.**

✚ Les engagements de chacun

Ils sont inscrits et cosignés dans la Charte de l'Alternance.

Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

+ A l'Entreprise

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) mineur(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale.

+ Au CFA

Ces travaux sont **également soumis à une déclaration préalable** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

L'organisation de la formation

+ Sous contrat d'apprentissage

	CAP (2 ans)	MC (1 an)	BP (2 ans)	BAC PRO (2 ou 3 ans)	BTS (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	2^{nde} : 1 semaine sur 3 au CFA 1^{ère} et Terminale : 2 semaines sur 4 au CFA	2 semaine sur 4 au CFA

En Prépa-Apprentissage

3 parcours de Prépa-Apprentissage sont organisés au BATIMENT CFA LE HAVRE.

	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 4
Type d'action	Jeunes avec un projet de formation avéré dans les métiers du bâtiment, en recherche de contrat d'apprentissage	Apprentis en rupture de contrat lors des premiers mois de la première année de formation dans le diplôme	Mineurs non accompagnés
Objectif général	Favoriser la maturation du projet professionnel vers un contrat d'apprentissage	Accompagnement des jeunes en rupture vers la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage	Permettre de développer les savoirs nécessaires à une entrée en apprentissage.
Public concerné	Jeunes en recherche de contrat d'apprentissage, et ayant l'âge requis (16/29 ans)	Tout apprenti en rupture de contrat lors des premiers mois de la première année de formation dans le diplôme	Primo-arrivant mineur pris en charge par les services de l'ASE
Durée de formation au CFA	Intégration dans un groupe de 1^{ère} année pendant 3 mois + Accompagnement à la recherche d'un contrat d'apprentissage	Maintien des cours pendant 3 mois + Accompagnement à la recherche d'un contrat d'apprentissage	18 semaines

Toute inscription en Prépa-Apprentissage nécessite un entretien préalable avec notre Conseillère Jeunes & Entreprises afin de déterminer quel parcours est le plus adapté à votre profil.

HORAIRES DES COURS :

Du lundi au vendredi : de 8h10 à 12h50 et de 14h00 à 16h10

Les retards et les absences

Toute **absence ou retards** durant les périodes de C.F.A. doivent être **signalées Service A.S.E.** et devra ensuite être obligatoirement **justifiés par courrier ou par mail** : lehavre@batimentcfanormandie.fr

En cas de maladie pendant les semaines de stages au CFA, l'original de l'arrêt de travail est à envoyer à l'employeur et une copie au CFA.

Pour les autres absences, **l'apprenti** est tenu d'en communiquer les motifs par écrit, avec un justificatif à l'appui à la fois à l'employeur et au CFA.

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, **le CFA informe systématiquement l'entreprise de tout retard ou absence.**

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

Les aides pour les apprentis

Le service A.S.E. se tient à votre disposition, à partir de votre 1^{ère} semaine de rentrée, pour vous apporter toutes les informations concernant les aides mises en place pour les apprentis.

Les aides avec PRO-BTP (sous conditions de ressources)

- **Allocation pour financer le permis de conduite**
Montant de l'aide : de 300 € à 700 €
(possible dès 15 ans pour la conduite accompagnée)
- **Prêt à 1 % pour l'achat du 1^{er} véhicule :**
 - 4000 € maximum pour une voiture
 - 2000 € maximum pour un 2 roues



Aide de l'Etat pour le financement du permis de conduire B

Cette aide s'adresse aux apprentis majeurs, titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et étant engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire.

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA)

Les aides avec ACTION LOGEMENT

L'AIDE MOBILI-JEUNE est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer (appartement, internat...)

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée sur présentation de justificatifs (quittance de loyer et bulletin de salaire)

La carte nationale d'apprenti

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.



La restauration

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement 2022 / 2023 SODEXO Restauration

Apprenants sous contrat APPRENTISSAGE ou PREPA APPRENTISSAGE

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	81.00 €	25.00 €
4 jours	62.00 €	20.00 €
3 jours	43.00 €	15.00 €
2 jours	24.00 €	10.00 €
1 journée	5.00 €	5.00 €

Apprenants sous contrat de PROFESSIONNALISATION

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	145.00 €	45.00 €
4 jours	111.00 €	36.00 €
3 jours	77.00 €	27.00 €
2 jours	43.00 €	18.00 €
1 journée	9.00 €	9.00 €

PENSION : Hébergement + petit déjeuner + déjeuner + dîner

DEMI PENSION : Repas du midi

L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Le règlement s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement d'une carte de Restauration, valable pour toute la durée de la formation.

Ce BADGE vous servira de moyen de paiement et vous permettra d'accéder au restaurant du CFA. Son coût est de 4€. Pour l'obtenir, il faudra ajouter cette somme sur votre premier règlement.



Le paiement des repas et de l'hébergement doit s'effectuer avant la venue de l'apprenant au CFA

Recharge de la carte sur internet via MONEWEB
<https://cfabtphautenormandie.moneweb.fr/>

**Les pensionnaires et demi-pensionnaires ont pour obligation de prendre tous leurs repas au CFA.
Toute absence non justifiée donne lieu à facturation.**

L'hébergement

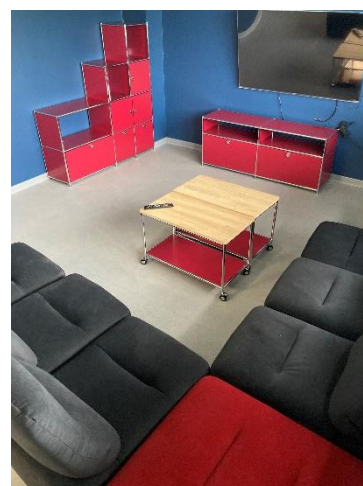


Une résidence d'une capacité maximale de 40 lits est accessible aux apprentis et stagiaires selon les places disponibles.

Les draps, oreillers et couvertures sont fournis par le CFA. Le nécessaire de toilettes est à prévoir par le résident.

Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux, une salle de cinéma, une médiathèque, une salle de télévision, une salle de travail, une salle informatique, une salle de musculation, un gymnase.

Au sein de ces espaces, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité du jeune stagiaire en formation au BÂTIMENT CFA LE HAVRE.



Chronologie des soirées et nuitées

16h10 : fin des cours

16h30 : réunion

16h45 : accès aux chambres et aux activités

19h ouverture du restaurant

19h30 : point info

19h45 à 21h30 : accès aux activités

21h45 : présence obligatoire dans les chambres

22h00 : aucune nuisance sonore ne sera tolérée

7h30 : accès restaurant

8h10 : début des cours

**NOMBREUSES
ACTIVITES PROPOSEES**

VTT, Bowling, Laser Game, foot golf, accrobranche,
visite d'Etretat / Honfleur, cinema, karting...



Le service Accompagnement Socio-Educatif

La Directrice Adjointe, trois animateurs, des locaux modernes spécialement adaptés et un équipement culturel et sportif de qualité, constituent la force vive du foyer socio-éducatif.

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprentis.

Le midi et à chaque pause de la journée, les apprentis ont libre accès à l'espace foyer.

Une participation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

Voici 5 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer.
- J'assiste aux interventions de prévention dans la salle de cinéma.
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours.
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ...
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties au moindre coût

Montant à régler :

Niveau Diplôme	Durée	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP	2 ans	50 €	20 €	20 €
MC – CAP 1 an	1 an	25 €	10 €	10 €
BP	2 ans	50 €	20 €	20 €
BAC PRO en 2 ans	2 ans	50 €	20 €	20 €
BAC PRO	3 ans	75 €	30 €	30 €
BTS	2 ans	50 €	20 €	20 €

Les transports

EN TRANSPORT INDIVIDUEL

Du Pont de Tancarville, Pont de Normandie :

- Prendre direction

GONFREVILLE L'ORCHER – HARFLEUR – LE HAVRE ville haute – MONTIVILLIERS

- A Harfleur : au rond-point, prendre la 2^{de} sortie, puis direction MONTIVILLIERS - secteur Belle Etoile

De la RN 15 :

- Prendre direction MONTIVILLIERS - secteur Belle Etoile



Bus 1 ➤ Arrêt à la Belle Etoile

Bus 9 ➤ Arrêt à la gare de Montivilliers

TER SNCF

- Départ Gare SNCF du Havre - Arrêt à la gare de Montivilliers
- Départ Gare SNCF de Rolleville - Arrêt à la gare de Montivilliers

Bus 91 : ➤ Arrêt au CFA

Arrêt de bus « Belle étoile », et suivre la flèche rouge avec les rues indiquées pour se rendre au Bâtiment CFA Le Havre.

POUR LES PERSONNES VENANT D'AUTRES TERRITOIRES

Pour vous aider dans votre démarche, la Région Normandie (<https://www.normandie.fr/transport-scolaire>) vous accompagne grâce à plusieurs outils :

- [Une foire aux questions complète](#)
- Une assistance via différents moyens de contact
 - Par téléphone : 02 22 55 00 10 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 sans interruption
 - Du lundi 17 au vendredi 21 janvier inclus : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 / Mercredi : de 7h30 à 18h30 sans interruption
 - Par mail : nomad-car@normandie.fr
- Des tutoriels vidéo pour vous guider pas-à pas :
 - Comment consulter les horaires ?
 - Comment procéder au paiement ?
- Téléchargez gratuitement l'application NOMAD Car Normandie de la Région Normandie et restez informé de l'actualité du réseau régional routier et scolaire (conditions de circulation, perturbations, offres promotionnelles, événements...). Plus d'infos sur NOMAD.normandie.fr

Vous pouvez également prendre contact avec KEOLIS (ligne N° 20, 23 et 24) www.keolis-seine-maritime.com ou appeler au 02 35 58 19 88